

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
02 mai 2022

Séance du 06/05/2022

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le six mai, à 17 heures 30, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO,
Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Véronique NICOLLET

Votants :
8

Représentés : Christian MICHEL

Excusés : Sandra BIANCARELLI, Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2022_019

Signature convention association canine sisteronaise

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention transmise par
l'Association Canine Sisteronaise, reçue en mairie le 1er mars 2022.

Cette convention a pour objet l'accueil des chiens errants et/ou dangereux et
l'exploitation d'une fourrière animale concernant lesdits animaux recueillis sur le
territoire de la commune de Mallefougasse-Augès dans le cadre des prescriptions
prévues par la réglementation en vigueur résultant des articles L.211-11 et
L.211-24 à L.211-26 du Code Rural.

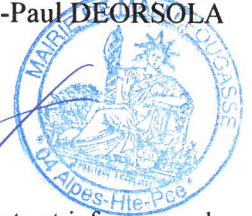
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention avec l'Association Canine
Sisteronaise **sous réserve que** le montant du coût annuel soit modifié à 350€

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la
présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal
Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Bréteuil 13006 Marseille ou par voie

dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le.....9..MAI..2022

